

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Santé

Direction de la santé et de la population de la wilaya d'Alger
Etablissement public de santé de proximité de Draria

Numéro d'Identification Fiscal : 40801600001604901008

OBJET :AVIS D'ANNULATION DE L'ATTRIBUTION PROVISoire DU LOT N°02 : FILMS DE RADIOLOGIE, OBJET DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT, AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES_N° 01/2026 portant Acquisition de Produits Pharmaceutiques Pour l'Année 2026 Répartis en Cinq (05) Lots Séparés :

- Lot N°01 : réactifs et produits de laboratoires.
- Lot N°02 : Films de radiologie
- Lot N°03 : objets de pansements.
- Lot N°04: consommables et non tissé
- Lot N°05 : produits et consommables dentaires

Conformément aux dispositions de l'article 73 du décret présidentiel N° 15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, L'établissement public de santé de proximité de DRARIA, lance un avis d'annulation de l'attribution provisoire **DU LOT N°02 : FILMS DE RADIOLOGIE** objet de l'appel d'offre mentionné ci-dessus, qui a été publié dans deux quotidiens nationaux :

Dèrby du 02/06/2026 Anep N° 2616019392

2026/06/02 صدی الشرق في Anep N° 2616019392

Et la presse électronique

ALGERIE PATRIOTIQUE du 04/06/2026

EL MOUDJAZ DU 04/06/2026

Aussi le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Soumissionnaire	Numéro d'identification fiscale (NIF)	Montant en DA/TTC	Note technique 70 points	Délais de Livraison
SARL MEDICAL AG POUR LE LOT N°02: Film de radiologie	000416096497149	Minimum : 14 268 100.00DA Maximum : 18 944 800.00 DA	70/70	24 heures

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service public.

Les soumissionnaires souhaitant prendre connaissance des résultats détaillés de l'annulation de l'attribution provisoire, sont invités à se rapprocher du service contractant, dans un délai maximum de trois (03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis.

Un délai de dix (10) jours est accordé aux soumissionnaires pour introduire un recours auprès de la commission des marchés public de l'établissement de santé de proximité de Draria à compter de la date de publication de l'avis d'annulation d'attribution provisoire du marché.